

Ligue des Droits de l'Homme Action Luxembourg Ouvert et Solidaire

Une aide financière pour études supérieures sans clause de résidence – et pas de populisme sur le dos des frontaliers !

La Ligue des droits de l'Homme ne peut que se féliciter de l'arrêt de la Cinquième chambre de la Cour de Justice de l'Union Européenne en date du 20 juin 2013 qui met fin à la discrimination des enfants de travailleurs frontaliers en matière d'aides de l'État luxembourgeois pour études supérieures en invalidant la clause de résidence prévue par la loi du 26 juillet 2010.

Rappelons que, conjointement à la Ligue des droits de l'Homme (France), à l'Internationale Liga für Menschenrechte (Allemagne) et à l'Association européenne pour la défense des droits de l'Homme (AEDH), la Ligue luxembourgeoise avait déposé une plainte devant la Commission européenne et que *cette plainte a conduit à une procédure d'infraction à l'encontre du Grand-Duché de Luxembourg qui n'a pas manqué de peser dans la décision de la Cour de Justice.*

Toutefois les déclarations de responsables politiques menaçant de réduire ou d'aménager ces aides dès lors qu'il faudra les étendre aux enfants de tous les travailleurs du Grand-Duché et certaines réactions à l'arrêt amènent la Ligue des droits de l'Homme à *exprimer son inquiétude concernant les modalités de changement des dispositions actuelles.*

La Ligue des droits de l'Homme tient à mettre en garde les responsables politiques contre une possible instrumentalisation des travailleurs frontaliers et de leurs familles, surtout dans la perspective des prochaines élections législatives, anticipées ou non. *La Ligue dénoncera toutes les tentatives de tirer un capital électoral de l'opposition entre les résidents et les non-résidents.*

Plutôt que de chercher une réponse budgétaire à l'arrêt de la Cour européenne dans une réduction des aides ou dans un aménagement défavorable aux bénéficiaires actuels, le gouvernement serait bien avisé de réaliser davantage de synergies avec l'université et de rapprocher les instruments du savoir, au lieu de les éloigner à grands frais les uns des autres.

Enfin la Ligue souhaite que *les nouvelles dispositions législatives réglant les aides financières pour études supérieures soient élaborées conjointement avec les associations d'étudiants et les syndicats représentatifs.*

Luxembourg, le 25 juin 2013

Communiqué par la Ligue des droits de l'Homme (ALOS-LDH)